

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 26 janvier 2026, a adopté les règlements suivants :

- 26-001** **Règlement autorisant un emprunt de 43 176 275 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et d'infrastructures souterraines dans le cadre du projet PEPSC-Bonaventure**
- 26-003** **Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage**

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ces règlements le 1^{er} mai 2026. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 8 mai 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat